

Interpréter pour porter un jugement

L'interprétation est la phase qui précède le jugement posé sur le rendement du stagiaire (Contandriopoulos *et al.*, 2017; Fontaine et Loye, 2017).



L'**interprétation** consiste à **lire les faits recueillis** à l'aide des différents outils (Fontaine et Loye, 2017). Le superviseur regarde l'ensemble des informations obtenues, aussi bien les informations qualitatives (par ex. celles notées dans son carnet ou rapportées par des collègues ou des patients) que les informations quantitatives (p. ex. les scores accordés sur des grilles d'évaluation) pour en faire une analyse approfondie et en donner un sens.

Le **jugement**, intimement lié à l'étape de l'interprétation, fait état de la **progression des apprentissages** (dans les trois savoirs) et rend compte de la **qualité de la performance** du stagiaire (Legendre, cité dans Fontaine et Loye, 2017).

Il consiste à émettre une **conclusion** ou une **opinion** sur les compétences acquises. Cette opinion ne fait pas nécessairement l'unanimité et les observateurs peuvent ne pas être tous d'accord. Pour être le plus juste et honnête, et éviter de créer des désaccords, rappelez-vous que le jugement doit **s'appuyer sur des faits concrets** (De Ketele et Roegiers, cités dans Soung, 2017; Le Petit Robert, n.d.).



En fait, le jugement permet de voir le chemin parcouru par le stagiaire afin de mieux comprendre où il se situe dans sa trajectoire et être en mesure de prendre des décisions éclairées par la suite (Norcini et Zaidi, 2019; St-Onge, 2018).

Cette opinion que l'on se fait du stagiaire peut revêtir un caractère favorable ou défavorable. Pour porter un **jugement de façon objective**, il importe de réaliser deux processus :

COMPARER les comportements de votre stagiaire aux objectifs de stage.

A-t-il atteint ses objectifs? **Oui ou non?**

Où en est votre stagiaire par rapport à l'atteinte des objectifs fixés? Est-ce qu'il a acquis les savoirs, savoir-faire et savoir-être attendus d'après les objectifs académiques, les exigences du programme académique, les normes professionnelles?

ANALYSER l'écart entre les résultats et les objectifs.

Pourquoi n'a-t-il pas réussi à progresser dans ses apprentissages comme prévu?

Combien de temps reste-il pour atteindre les objectifs?

Est-ce suffisant pour y parvenir?

À noter!

Le mot « jugement » a parfois tendance à prendre la connotation de **jugement de valeur**. Cette dernière notion s'applique plutôt lorsque l'opinion porte sur la personnalité de l'individu dont le rendement est évalué ou lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'un exemple concret qui la supporte, ce qui ne doit pas se produire lors de l'évaluation du stagiaire. De plus, le jugement en évaluation mène à une prise de décision ou à des actions pour corriger les lacunes, ce qui n'est pas le cas dans un jugement de valeur (Soung, 2017).